

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 11/06/2020
Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-038 : Approbation du compte administratif 2019 du vieil Allan

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du vieil Allan 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	35 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture :	- 35 €

Investissement

Dépenses	18 360 €
Recettes	53 762, 33 €

Excédent de clôture : 35 402, 33 €

Restes à réaliser : en dépenses : 41 246 € et en recettes 31 680 €

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du vieil Allan.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Fait à ALLAN,

Yves COURBIS, Maire

